

## POUR POURVOIR LES POSTES LES MOINS ATTRACTIFS

### LE 1er OUTIL : LA PRIORITÉ SUBSIDIARE D'AFFECTATION (PSA)



**FO N'A PAS COMMUNIQUÉ PLUS TÔT SUR CETTE POLITIQUE MINISTÉRIELLE, EN ATTENDANT QUE LE MINISTÈRE CORRIGE LE 11 FÉVRIER L'ARRÊTÉ FIXANT LES EMPLOIS OUVRANT DROIT À L' « INDEMNITÉ TEMPORAIRE DE MOBILITÉ ».**

**OUF ! ON L'A ENCORE ÉCHAPPÉ BELLE !!**

**Personnel administratif, technique et spécialisé de tout périmètre affecté dans les départements suivants :**

Alpes-de-Haute-Provence,  
Eure,  
Haute-Garonne,  
Indre,  
Orne,  
Rhône,  
Haute-Savoie,  
Paris,  
Seine-et-Marne,  
Yvelines,  
Essonne,  
Hauts-de-Seine,  
Seine-Saint-Denis,  
Val-de-Marne,  
Val-d'Oise.

Guyane,  
Mayotte,  
Saint-Barthélemy et Saint-Martin,  
Saint-Pierre-et-Miquelon.

**PRIORITÉ  
SUBSIDIARE  
D'AFFECTATION  
(PSA)  
  
QUI EST  
CONCERNÉ ?**

**La durée minimale d'affectation pour bénéficier de la PSA est fixée à 3 ans et s'applique avant le 1/1/2022.**

Cette durée s'apprécie à l'échelle du département ou territoire concerné et non du poste.

La mesure entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et les agents qui comptent déjà au moins 3 ans d'ancienneté dans un de ces territoires pourront en bénéficier dès 2022.

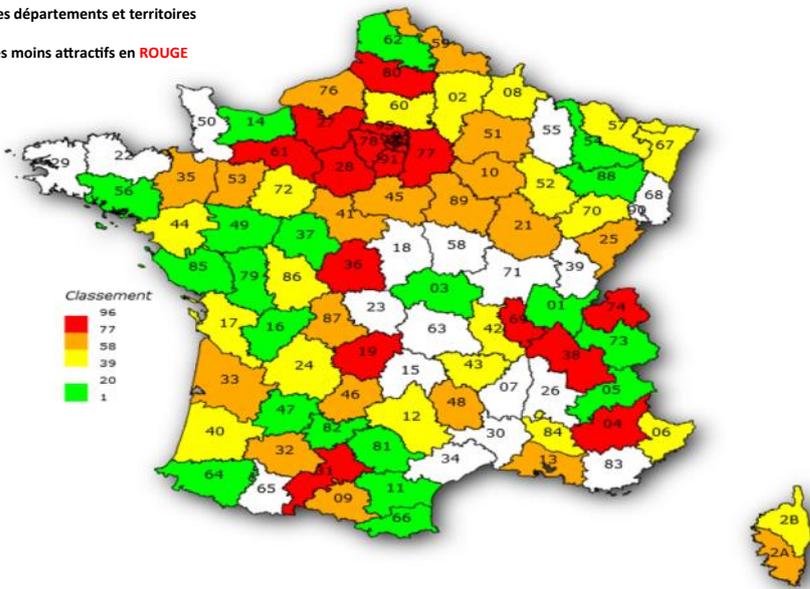
Le cumul d'années d'ancienneté (< 3 ans /poste) sur plusieurs postes dans des départements différents n'est pas éligible à la PSA.

Exception pour les agents qui doivent changer de département peu attractif en cas de :

- ⇒ De réussite à un concours/examen professionnel
- ⇒ De changement d'affectation à la demande de l'administration (déménagement, réorganisation et restructuration de service)

Les départements et territoires

les moins attractifs en ROUGE



971 GUADELOUPE  
972 MARTINIQUE  
973 GUYANE  
974 REUNION  
975 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON  
976 MAYOTTE  
977 SAINT-BARTHELEMY  
978 SAINT-MARTIN  
984 TAËF  
986 WALLIS ET FUTUNA  
987 POLYNÉSIE FRANÇAISE  
988 NOUVELLE-CALÉDONIE



**FO constate à nouveau l'ambition du MI d'être le "meilleur élève" de la classe. FO rappelle que le manque d'attractivité en préfecture relève plus d'un management défaillant.**

